

Introduction

La tradition biblique et mystique nous fait découvrir que l'âme a trois ennemis : le « vieil homme », le monde, le diable.

Saint Jean de la Croix (1542-1591), le docteur mystique par excellence, le spécialiste de l'intimité divine, a écrit dans l'une de ses maximes : « L'âme qui est unie à Dieu, le démon la redoute comme Dieu lui-même. »

Dans la *Cité de Dieu*¹, saint Augustin (354-430), le docteur de la grâce, se demande comment vaincre le démon : « C'est par une vraie piété (*pietas*) que les hommes chassent la puissance de l'air [c'est-à-dire le démon, selon Eph 2,2], en l'exorcisant, non en l'apaisant. » Car le démon « ne peut vaincre ni asservir un homme qu'en l'associant à son péché ».²

Autrement dit, on chasse le démon par une vraie vie de foi et de charité.

Puisque la malédiction est la conséquence intrinsèque du péché, le nôtre ou celui d'autrui, le meilleur moyen pour vivre dans la bénédiction, c'est la conversion personnelle qui se vérifie dans les deux commandements qui résument toute la loi.

Cf. distinction entre :

- Combat spirituel ordinaire : la conversion, et le vie dans l'Esprit Saint ;
- Combat spirituel extraordinaire : la lutte contre les emprises maléfiques. Ce combat suppose le combat spirituel ordinaire.

I- Les conséquences du péché

Les conséquences du péché sont personnelles et collectives :

CEC³ 1865s (3^{ème} partie : la vie dans le Christ, § la vie dans l'Esprit, art. 8 sur le péché) : sur **la prolifération du péché**

CEC 1868 Le péché est un acte personnel. De plus, **nous avons une responsabilité dans les péchés commis par d'autres, quand nous y coopérons :**

- en y participant directement et volontairement ;
- en les commandant, les conseillant, les louant ou les approuvant ;
- en ne les révélant pas ou en ne les empêchant pas, quand on y est tenu ;
- en protégeant ceux qui font le mal.

CEC 1869 Ainsi le péché rend les hommes complices les uns des autres, fait régner entre eux la concupiscence, la violence et l'injustice. Les péchés provoquent des situations sociales et des institutions contraires à la Bonté divine. **Les " structures de péché " sont l'expression et l'effet des péchés personnels. Elles induisent leurs victimes à commettre le mal à leur tour.** Dans un sens analogique elles constituent un " péché social " (cf. RP 16).

¹ X,22

² *Ibidem.*

³ Catéchisme de l'Eglise Catholique

1- Les peines du péché

Le Concile de Trente précise les peines attachées au péché :

- la peine éternelle, qui est la privation éternelle de la communion avec Dieu,
- et la peine temporelle, qui représente la conséquence immédiate du désordre infligé par le péché et qui entraîne dans un attachement malsain aux créatures⁴.

CEC 1471s (§ sacrement de réconciliation)

CEC1865 Le péché crée un entraînement au péché ; il engendre le vice par la répétition des mêmes actes. Il en résulte des inclinations perverses qui obscurcissent la conscience et corrompent l'appréciation concrète du bien et du mal. Ainsi le péché tend-il à se reproduire et à se renforcer, mais il ne peut détruire le sens moral jusqu'en sa racine.

2- Les malédictions, conséquences du péché

Dt 27,26 : Maudit soit celui qui ne maintient pas en vigueur les paroles de cette Loi pour les mettre en pratique...

Dt 28,15 : Mais si tu n'obéis pas au SEIGNEUR, ton Dieu, en veillant à pratiquer tous les commandements et préceptes que je te prescris aujourd'hui, toutes les malédictions que voici t'advieront et t'atteindront.

Ex 34,5ss : Le Seigneur descendit dans la nuée et vint se placer là, auprès de Moïse. Il proclama son nom qui est : LE SEIGNEUR. Il passa devant Moïse et proclama : « LE SEIGNEUR, LE SEIGNEUR, Dieu tendre et miséricordieux, lent à la colère, plein d'amour et de vérité, qui garde sa fidélité jusqu'à la millième génération, supporte faute, transgression et péché, mais ne laisse rien passer, car il punit la faute des pères sur les fils et les petits-fils, jusqu'à la troisième et la quatrième génération. »

Il n'y a pas d'exception : chaque bonne action sème une bénédiction et récoltera une bénédiction ; et chaque mauvaise action sème le malheur et récoltera le malheur. On ne peut ni perdre sa récompense ni échapper à la rétribution due à ses actes charnels. Ceux qui pensent s'en être sauvés se trompent : plus le temps passe entre le péché commis et la repentance requise, plus sévère sera la conséquence.

« Puisqu'ils sèment le vent, ils moissonneront la tempête. » Os 8,7

Certains disent que les enfants ne seront pas affectés par les péchés de leurs parents ou de leurs ancêtres car il est écrit dans la Bible :

Ez 18,1s : La parole du Seigneur me fut adressée : « Qu'avez-vous donc, dans le pays d'Israël, à répéter ce proverbe : “Les pères mangent du raisin vert, et les dents des fils en sont irritées” ? Par ma vie ! – oracle du Seigneur Dieu – vous n'aurez plus à répéter ce proverbe en Israël. Celui qui a péché, c'est lui qui mourra ! Le fils ne portera pas la faute de son père, ni le père, la faute de son fils : la justice sera la part du juste, la méchanceté, celle du méchant.

Nous devons connaître le contexte dans lequel le prophète a prononcé ces paroles. Au temps de l'Ancien Testament, la punition était la mort pour tous les péchés tels que : le sacrifice pour d'autres dieux, maudire les parents, l'adultère, les relations sexuelles contre-nature, l'inceste, la bestialité, la divination... (cf. Lv 18,23 ; 20,2.9.10-13.27).

⁴ Cf. DS 1543, 1712-1713. Cf. aussi St Thomas d'Aquin, *Somme Théologique*, I II, q. 87, a. 1 : « C'est un fait, qui des réalités de la nature passe à celles de l'humanité, que tout ce qui s'élève contre une chose doit subir à son détriment la revanche de cette chose... Il est manifeste que tout ce qui est englobé dans un ordre de réalités, est en quelque sorte une seule chose en liaison avec le principe de cet ordre. Par conséquent tout ce qui s'insurge contre un ordre de choses doit s'attendre à une répression au nom de l'ordre même, par celui qui en est le chef. Or le péché étant un acte de désordre, il est manifeste que quiconque pêche agit contre cet ordre. C'est pourquoi il doit s'attendre à une répression de la part de l'ordre lui-même. Et cette répression, c'est la peine. »

Ainsi nous lisons dans le livre du Deutéronome : « Les pères ne seront pas mis à mort à la place des fils, les fils ne seront pas mis à mort à la place des pères : chacun sera mis à mort pour son propre péché » (Dt 24,16). Lorsqu'Azaryahu devint roi à Jérusalem, il a donné l'ordre de tuer tous ceux d'entre ses serviteurs qui ont tué son père le roi : « Mais il ne fit pas mourir leurs fils, car il agit selon ce qui est écrit dans la loi » (2 Ch 25,4).

Ici la question ne concernait pas les malédictions ou les iniquités qui suivent le péché, mais plutôt la punition du péché, c'est-à-dire la mort physique.

II- Le pardon et la réparation des péchés

1- Le pardon

Le pardon est la pleine réconciliation de l'homme avec Dieu. Il est alors affranchi de toute condamnation (Rm 8,1), c'est-à-dire de tout ce qui le tenait séparé de Dieu.

CEC 1473

2- La réparation

Cependant, comme son péché a instauré un désordre (peines, malédictions, désordres intérieurs et extérieurs...), une œuvre de réparation est nécessaire.

Cf. Ga 3,10-14 et 2 Co 5,21

o La pénitence et les indulgences

Cf. CEC 1471 La doctrine et la pratique des indulgences dans l'Église sont étroitement liées aux effets du sacrement de Pénitence.

" L'indulgence est la rémission devant Dieu de la peine temporelle due pour les péchés dont la faute est déjà effacée, rémission que le fidèle bien disposé obtient à certaines conditions déterminées, par l'action de l'Église, laquelle, en tant que dispensatrice de la rédemption, distribue et applique par son autorité le trésor des satisfactions du Christ et des saints " (Paul VI, const. ap. " Indulgentiarum doctrina ", Norme 1).

" L'indulgence est partielle ou plénière, selon qu'elle libère partiellement ou totalement de la peine temporelle due pour le péché " (*ibid*, Norme 2). " Tout fidèle peut gagner des indulgences pour soi-même ou les appliquer aux défunts " (⇒ CIC, can. 994).

o La consolation de Dieu

A Fatima, il s'agit de consoler le Cœur de Jésus des outrages faits à l'eucharistie et de consoler le Cœur de Marie des outrages qui lui sont infligés.

o La délivrance des malédictions de péché

Prière de délivrance, chapelet de la miséricorde, messe.

III- Les moyens spirituels de la réparation : la prière et le sacrifice (message des apparitions de Fatima)

1- Apparition de l'ange de la paix en été 1916

« Que faites-vous ? Priez, priez beaucoup ! Les Saints Cœurs de Jésus et de Marie ont sur vous des desseins de miséricorde. Offrez sans cesse au Très-Haut des prières et des sacrifices ».

(« *desseins de miséricorde* » veut dire que Jésus et Marie ont un amour particulier pour les petits enfants, pour leurs prières et sacrifices, tout ce qu'ils font a plus de valeur, parce que les enfants sont purs et touchent particulièrement le Cœur de Dieu.)

Lucie demanda comment devaient-ils faire pour se sacrifier ; et l'ange lui répondit :

« De tout ce que vous pourrez, offrez à Dieu un sacrifice en acte de réparation pour les péchés par lesquels il est offensé, et de supplication pour la conversion des pécheurs. De cette manière, vous attirerez la paix sur votre patrie. Je suis son Ange Gardien, l'Ange du Portugal. Surtout, acceptez et supportez avec soumission les souffrances que le Seigneur vous enverra. »

Ainsi, dès maintenant les petits bergers connaissent deux sortes de sacrifices :

- offrir à Dieu nos actions en compensation des péchés qui l'offensent
- et accepter les épreuves de la vie pour obtenir la conversion des pécheurs.

2- Apparition de la Vierge Marie du 13 mai 1917

- Voulez-vous vous offrir à Dieu pour supporter toutes les souffrances qu'Il voudra vous envoyer, en acte de réparation pour les péchés par lesquels Il est offensé, et de supplication pour la conversion des pécheurs ?

- Oui, nous voulons.

- Vous aurez alors beaucoup à souffrir, mais la grâce de Dieu sera votre réconfort.

3- Apparition du 13 juillet 1917

Sacrifiez-vous pour les pécheurs, et dites souvent à Jésus, spécialement lorsque vous ferez un sacrifice : "Ô Jésus, c'est par amour pour Vous, pour la conversion des pécheurs, et en réparation pour les péchés commis contre le Cœur Immaculé de Marie" »

Durant tout ce mois, les trois enfants ne cessèrent de penser à la vision de l'enfer ; surtout la petite Jacinthe, dont le caractère s'en trouva même changé. Toutes les pénitences et mortifications lui semblaient être insuffisantes pour arriver à préserver quelques âmes de l'enfer. **« Il nous faut faire beaucoup de sacrifices, disait-elle, et prier beaucoup pour les pécheurs, afin que personne n'aille plus dans cette prison de feu, où l'on souffre tant ! »**

IV- Le Christ a pour mission de détruire la domination du démon

1 Jn 3,8 : « le Fils est apparu pour détruire les œuvres du diable. »

He 2,14-15 : Puisque les enfants des hommes ont en commun le sang et la chair, Jésus a partagé, lui aussi, pareille condition : ainsi, par sa mort, **il a pu réduire à l'impuissance celui qui possédait le pouvoir de la mort, c'est-à-dire le diable**, et il a rendu libres tous ceux qui, par crainte de la mort, passaient toute leur vie dans une situation d'esclaves.

Conclusion

Il n'est pas suffisant de croire que Dieu existe et que les anges existent. Il faut prendre position pour choisir de suivre la voie d'alliance avec Dieu basé sur l'amour dans la vérité, et renoncer à la voie de mimétisme du démon basé sur le repli egocentrique sur soi.

Dt 30,15s